



Communiqué de presse

Paris, le 16 mai 2018

Le ministère de la Culture et les parcs naturels régionaux renouvellent leur partenariat pour la culture en faveur des territoires ruraux

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, et Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ont signé une nouvelle convention cadre qui prolonge leur partenariat en faveur des territoires ruraux.

Les 52 parcs naturels régionaux couvrent près de 15 % du territoire national, et regroupent environ 4 300 communes où habitent près de 4 millions de personnes. Ils disposent d'une ingénierie territoriale qualifiée comprenant plus de 2 200 agents. Ces territoires ruraux d'exception se caractérisent par la qualité de leur aménagement et de leur vie culturelle, dans le respect de ce qui forme le socle de leur identité depuis leur création en 1967 : leur patrimoine matériel et immatériel.

C'est la rencontre entre les objectifs du ministère de la Culture en matière de développement de la culture en milieu rural ainsi que les potentialités et la richesse des expériences conduites par les PNR sur leur territoire qui justifie leur collaboration régulièrement renouvelée depuis 2001.

La convention cadre 2018-2021 qui vient d'être signée est destinée à poursuivre et à développer cette collaboration autour des objectifs partagés de préservation et de valorisation du cadre de vie, de développement de la vie culturelle et de tourisme culturel durable.

Elle vise à renforcer la coopération entre les Directions régionales des affaires culturelles et les Parcs naturels régionaux au plus près des territoires dans l'ensemble des champs artistiques et culturels (patrimoines, arts vivants, cinéma, lecture publique...).